

BROCANTE à Vitry-Le-François Place Maucourt

JEUDI 8 MAI 2025

L'ADMR LES 3 UNIONS

avec le soutien de l'association WORK FOR EVERYONE

ORGANISE SA BROCANTE.

ADMR Les 3 Unions 4 Bd François 1er, à 51300 VITRY-LE-FRANCOIS.

Renseignements : 03.26.72.53.61 ou

Madame Evelyne MAILLOT pour l'association Work for Everyone

Renseignements : 06.02.35.52.40

PARTICULIERS

NOM : Prénom :

Né(e) le : A

Adresse :

Carte d'identité n° : ou Permis de conduire n° :

Délivré(e) le : Par :

Joindre une photocopie recto-verso

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés. J'ai connaissance que toute fausse déclaration est passible des sanctions pénales prévues par les articles 441-1 et suivants du code pénal et je dégage l'association Work For Everyone et ADMR Les 3 Unions de toutes poursuites juridiques que pourraient entraîner de fausses déclarations de ma part.

Fait à Le 2025 Signature :

PROFESSIONNELS

NOM OU RAISON SOCIALE :

Adresse :

Registre du Commerce ou des Métiers N° :

Référence du récépissé de déclaration au CFE :

Délivré le : Par :

Activité : Tél :

(Photocopie de l'extrait du R.C et des Sociétés datant de moins de 3 mois à fournir, ainsi que photocopie recto-verso de la carte d'identité).

Carte d'identité n° : ou PERMIS DE CONDUIRE n° :

Délivré la : Par :

Fait à : le : 2025 Signature

DESIGNATION DES OBJETS PROPOSES A LA VENTE :

Après avoir pris connaissance du règlement joint : Réservation avant le **JEUDI 1^{er} MAI 2025.**

RESERVE EMPLACEMENT(S) A 12EUROS LES 5 METRES INDIVISIBLES =€ Règlement par chèque à l'ordre de l'Association Work For Everyone et ADMR Les 3 Unions. A joindre : Copie pièce d'identité (profs et part.)

– Copie RC (profs)+Règlement. **AU RECTO ATTESTATION SUR L'HONNEUR A REMPLIR. .../...

À REMPLIR ET À SIGNER OBLIGATOIREMENT : *pour les particuliers seulement.* Merci.
Ce document sera remis à la sous-Préfecture.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

.....
.....

Né(e) le :

A :

Domicilié(e) :

.....
.....
.....
.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballages dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagers.

Fait à, le 2025

SIGNATURE

REGLEMENT BROCANTE 8 MAI 2025

Art 1 : Peuvent tenir un stand, toutes personnes (professionnels et particuliers) dont l'inscription sera parvenue à **l'Association Work For Everyone et ADMR Les 3 Unions** dûment remplie, signée, accompagnée des pièces d'identité et du règlement correspondant.

Art 2 : Le prix de l'emplacement est fixé à **12 EUROS les 5 METRES INDIVISIBLES.**

Art 3 : Les emplacements sont attribués par les organisateurs dans l'ordre chronologique de réception des réservations réglées et ne peuvent être ni modifiés, ni cédés, no sous-loués.

Art 4 : L'accueil se fait à partir de **6 HEURES** : tout emplacement non occupé à **9 heures** pourra être attribué à d'autres participants.

Art 5 : Les objets et documents exposés restent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre **l'Association Work For Everyone et ADMR Les 3 Unions** en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Art 6 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter l'autorisation délivrée par le Maire ou les documents attestant de leur profession de revendeur d'objets mobiliers. **L'Association Work For Everyone et ADMR Les 3 Unions** décline toute responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec les services fiscaux ou douanes et contributions.

Art 7 : L'identité de chaque exposant sera vérifiée et devra correspondre à celui qui tient effectivement le stand, par ailleurs, la personne ayant réservé devra être présente toute la journée.

Art 8 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation et ceci sans qu'il puisse lui être réclamé d'indemnisation.

Art 9 CONDITIONS D'ANNULATION

Jusqu'à 10 jours avant la manifestation, remboursement à 80 %, au-delà ; plus de remboursement possible.

Art 10 : La restauration rapide et la buvette seront assurée **EXCLUSIVEMENT** par l'association **Work For Everyone et ADMR Les 3 Unions.** **Article 113-3 du code de la Consommation : « TOUT VENDEUR DE PRODUITS OU TOUT PRESTATAIRE DE SERVICES DOIT, PAR VOIE DE MARQUAGE, D'ETIQUETAGE, D'AFFICHAGE OU DE TOUT AUTRE PROCEDE APPROPRIE, INFORMER LE CONSOMMATEUR SUR LES PRIX (...) ET LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE (...). »**

IMPRIME PAR NOS SOINS – NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. 5/02/2025